



Conseil général

RESOLUTION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 104 al.1 RCG: "Le conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'évènements importants".

Art. 104 al. 2 phr. 1 RCG: "Le droit de proposer des résolutions appartient au bureau ainsi qu'à chaque membre du conseil général (...)".

Auteur(s): _____

Objet: _____

Texte:

Signature(s):

Développements?

Ci-dessus: .

Voir l'annexe: .

Cosignataire(s)?

Aucun: .

Voir la liste: .

Art. 104 al. 2 phr. 2 ss RCG:
"(...) Le projet de résolution est déposé, par écrit, auprès du président à l'ouverture de la séance et distribué à tous les membres du conseil général.
Le président en donne connaissance dès l'ouverture des « Divers ». La résolution est ensuite mise en discussion et soumise au vote."

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt: _____

N° d'ordre: _____

Date de traitement
(prochaine séance): _____

[Cliquez ici pour imprimer ce formulaire](#)



Conseil général

RESOLUTION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s):

Objet:

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
_1.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_2.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_3.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_4.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_5.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_6.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_7.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_8.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
_9.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>
*_0.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<hr/>

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 98 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 98 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité?

OUI: NON (à motiver):

Qualification formelle?

Proposition: Autre (à motiver):

[Cliquez ici pour imprimer ce formulaire](#)